

Rowing Canada Aviron Régate de la Coupe du Canada 2017

DOSSIER TECHNIQUE

Ce dossier technique porte sur les conditions d'admission des athlètes, les types d'épreuves, le système de progression et les infrastructures de la régate de la Coupe du Canada de RCA (RCC). Il est destiné au comité organisateur de la régate et fait partie de la trousse des directives en matière d'organisation et d'appels d'offres de RCA.

Le Code de course de RCA s'applique pour l'organisation et la tenue de la régate, à moins d'indications contraires. Les gestionnaires d'équipes, les entraîneurs et le comité organisateur doivent donc connaître le Code de course de RCA.

1. Raison d'être de la Coupe du Canada

La régate de la Coupe du Canada a été mise sur pied pour favoriser la concurrence intrarégionale au Canada et la faire croître. Elle est organisée chaque année et elle comporte des épreuves de grandes embarcations sur deux distances pour permettre l'élaboration de stratégies de course pleine distance et de stratégies de sprint. La compétition intraprovinciale est l'une des rares occasions où les équipes provinciales peuvent s'affronter dans le cadre d'une compétition nationale. Grâce à l'inclusion d'une compétition intrarégionale, les régions qui ont du mal à former un équipage pour une grande embarcation peuvent opter pour des combinaisons.

La RCC vise à encourager la pratique de l'aviron par les jeunes et la compétition en aviron en intégrant des épreuves des Jeux du Canada adaptées selon l'âge. Les provinces qui ne sont pas en mesure d'inscrire d'athlètes aux Championnats nationaux d'aviron peuvent les inscrire aux épreuves des Jeux du Canada de la régate de la Coupe du Canada.

2. Objectifs de la régate de la Coupe du Canada

- 2.1 La régate doit répondre aux besoins des athlètes. Elle doit être significative et importante. Par conséquent, il est essentiel que les meilleurs athlètes y participent et que le cadre soit concurrentiel.
- 2.2 Les épreuves doivent permettre aux athlètes en développement d'être exposés à un environnement de compétition et d'affronter des athlètes qui s'entraînent aux centres d'entraînement nationaux afin de leur offrir la possibilité d'être repérés et ciblés pour l'avenir. Les épreuves de la Coupe du Canada visent à promouvoir le programme de développement à long terme de l'athlète de RCA en incorporant des épreuves des Jeux du Canada adaptées selon l'âge.



- 2.3 L'événement permet aussi aux athlètes de l'équipe nationale de « retrouver » leur club d'origine et leur association provinciale. Cela est possible en permettant aux athlètes de l'équipe nationale de participer aux épreuves de grandes embarcations (quatre de couple, quatre de pointe et huit) de la régate de la Coupe du Canada.
- 2.4 Les épreuves des Jeux du Canada de la régate de la Coupe du Canada permettent aux associations provinciales d'aviron de préparer des équipages et des entraîneurs aux prochains Jeux du Canada.
- 2.5 Les athlètes de la régate de la Coupe du Canada sont invités à participer au banquet de remise de prix avec les athlètes de la régate des Championnats nationaux d'aviron le samedi 11 novembre 2017.
- 2.6 La régate doit respecter les paramètres budgétaires approuvés.

3. Dates de la régate et programme général

3.1 La régate de la Coupe du Canada 2017 a lieu le dimanche 12 novembre. Elle comporte des épreuves de 2x, de 4x et de 8+ pour les équipes provinciales et régionales.

4. Lieu de la régate

4.1 En 2017, la Coupe du Canada a lieu au lac Burnaby (Colombie-Britannique).

5. Droits de participation

- 5.1 Seules les inscriptions reçues des associations provinciales d'aviron membres de RCA sont acceptées pour la Coupe du Canada. Cela signifie que les athlètes qui s'entraînent aux centres d'entraînement nationaux de RCA participent aux compétitions sous la bannière de l'association provinciale à laquelle ils sont affiliés. Avant la date limite d'inscription, le directeur de la haute performance de RCA fournit une liste des athlètes des centres d'entraînement nationaux aux associations provinciales d'aviron.
- 5.2 Conformément à la constitution de l'Association canadienne d'aviron amateur (ACAA) et à la politique d'inscription de RCA, un athlète qui s'inscrit à la régate de la Coupe du Canada doit être membre en règle de RCA par l'entremise d'un club d'aviron avant que l'association provinciale puisse l'inscrire. Si le nom du club membre fourni par l'athlète ne correspond pas à celui indiqué dans la base de données de RCA au moment de la vérification des inscriptions, c'est le nom du club ou de la province de l'athlète qui est inscrit dans la base de données qui est utilisé lors du tirage au sort de la régate (et des résultats de course subséquents). S'il n'y a pas d'affiliation de club ou provinciale dans la base de données, l'inscription n'est pas incluse dans le tirage au sort.



- 5.3 Les associations provinciales d'aviron doivent s'acquitter des droits d'entrée de leurs athlètes. L'association provinciale fournit les couleurs de l'uniforme des athlètes qui la représentent.
- 5.4 Les athlètes doivent porter les couleurs de leur province, même lorsqu'ils rament avec un équipage composé.
- 5.5 Les inscriptions de la Colombie-Britannique et de l'Ontario doivent toutes représenter leur province respective. Les équipages composés sont permis pour les provinces suivantes : (a) Alberta, Saskatchewan et Manitoba; (b) Québec, Nouveau-Brunswick, Îledu-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador.
- 5.6 Il n'y a aucune restriction quant au nombre d'athlètes par province ni au nombre d'inscriptions par épreuve par province.
- 5.7 Les athlètes doivent respecter les critères de performance minimale de leur province pour être inscrits à la régate.
- 5.8 L'âge limite maximum pour les épreuves des Jeux du Canada qui entrent dans le cadre de la régate de la Coupe du Canada est l'âge de la compétition des Jeux du Canada moins le nombre d'années jusqu'aux Jeux du Canada. Pour 2017, les athlètes de la catégorie de moins de 17 ans sont admissibles (ils doivent être nés en 2001 ou plus tard).

6. Épreuves

6.1 Les dix épreuves de la Coupe du Canada sont les suivantes :

(2000 mètres suivis de 500 mètres)

Quatre de couple femmes moins de 17 ans

Quatre de couple hommes moins de 17 ans

Quatre de couple femmes

Quatre de couple femmes

W4x

Quatre de couple homme poids légers

Quatre de couple hommes

M4x

Quatre de couple femmes poids légers

LW4x

Deux de couple hommes poids légers

LM2x

Deux de couple femmes poids légers

LW2x

Huit femmes

W8+

Huit hommes

M8+

7. Poids et pesée des athlètes

^{*}Voir le point 5.8, ci-dessus.



- 7.1 La pesée des barreurs à la régate de la Coupe du Canada doit respecter le Code de course de RCA, mais tous les barreurs doivent se peser entre deux heures et une heure avant le début de la première course de la régate de la Coupe du Canada.
- 7.2 Pour la Régate de la Coupe Canada, le poids des rameuses poids légers doit être de 60 kg au maximum et et celui des rameurs poids légers de 73,5 kg au maximum. La période de pesée de tous les poids légers est entre deux heures et une heure avant le début de la première course de la régate de la Coupe du Canada.

8. Distance des courses et système de progression

- 8.1 Il y a deux distances de course pour la régate de la Coupe du Canada : 2000 mètres et 500 mètres. Les participants inscrits doivent participer aux courses des deux distances.
- 8.2 La première course de chaque épreuve de la régate de la Coupe du Canada est de 2000 mètres. La course de 500 mètres doit avoir lieu le plus tôt possible après l'épreuve de 2000 mètres. L'heure des courses de 500 mètres par rapport à la fin des courses de 2000 mètres pour chaque épreuve dépend du nombre de vagues dans chaque épreuve. Dans le cas d'épreuves éliminatoires, les embarcations les plus rapides à l'épreuve de 2000 mètres passent en finale A de 500 mètres. Les autres embarcations font partie de la finale B de 500 mètres.
- 8.3 Le gagnant de chaque épreuve est déterminé selon une formule de calcul qui tient compte des temps à la course de 2000 mètres et à la course de 500 mètres divisé par 5 pour obtenir un temps moyen sur 500 mètres pour les deux courses.

9. Équipement

- 9.1 Chaque province est responsable de fournir les embarcations, les rames et les skiffs nécessaires à ses courses.
- 9.2 Nonobstant ce qui précède, le comité organisateur s'efforce de mettre des embarcations à la disposition des provinces qui ne peuvent pas apporter leurs embarcations par camion-remorque à la régate.

10. Infrastructures

- 10.1 La longueur minimale standard du parcours de la Coupe du Canada 2017 est de 2000 mètres pour les courses.
- 10.2 Il y a six couloirs de course et un couloir pour se rendre au départ. Le nombre minimum de couloirs est de sept (six couloirs de course et un couloir pour se rendre au départ).
- 10.3 La largeur minimale des couloirs est de 12,5 mètres.



- 10.4 Un système de balisage Albano est utilisé avec des bouées placées aux 10 mètres. Il doit y avoir sept lignes pour six couloirs de course avec des bouées aux 12,5 mètres de distance.
- 10.5 La tour du starter est située au-dessus et derrière la ligne de départ. Un système de lumière et un système audio sont utilisés.
- 10.6 Des pontons de départ mobiles sont utilisés pour permettre l'alignement des embarcations des différentes catégories à la ligne de départ (zéro) afin que chaque vague parcoure les 2000 mètres, précisément. Les proues sont alignées de manière égale. Le juge de départ ou l'aligneur doit avoir un appareil de visée adéquat.
- 10.7 Il n'y a aucune exigence quant à un ponton de départ pour les courses de 500 mètres de la régate de la Coupe du Canada, mais le comité organisateur doit veiller à ce que les bateaux puissent être alignés pour ces courses.
- 10.8 Des supports à bateaux extérieurs sont mis à la disposition des équipes qui viennent de l'extérieur.
- 10.9 Le comité organisateur s'engage à respecter des normes d'accueil acceptables pour les athlètes n'ayant pas de handicap et les athlètes ayant un handicap. Il doit notamment mettre à leur disposition des installations de pesée adaptées aux conditions météorologiques (elles doivent être chaudes, leur permettre d'être au sec et loin du vent), ainsi que des salles de toilettes distinctes et une salle d'examen pour les tests antidopage.
- 10.10 Le comité organisateur s'engage à mettre en place des infrastructures convenables hors de l'eau pour offrir un environnement sécuritaire et agréable aux athlètes et aux spectateurs. Ces infrastructures doivent comprendre ce qui suit, sans s'y limiter :
 - des vestiaires pour les athlètes;
 - des casse-croûtes;
 - un système d'annonce pour les spectateurs et les participants;
 - des panneaux de signalisation adéquats;
 - des aires d'observation pour les spectateurs.

Mis à jour en mars 2017